



**Projet CEFEL –Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis**  
**Avis Public pour la sélection d'un expert externe chargé du secrétariat**  
**des cours**

L'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis, en qualité de partenaire du Projet CEFEL « Communauté, Education, Formation, Economie, Labour » Archéologie publique, Cod.Ref.IS\_2.2\_028\_ a publié un avis public pour la sélection d'un expert externe chargé du secrétariat des cours. L'objectif du projet est de promouvoir le développement culturel et socio-économique de la Tunisie et la Sicile par le biais de l'archéologie publique.

Cet avis peut être consulté sur le site du programme [www.italietunisie.eu](http://www.italietunisie.eu)





Tunis Le 03 Janvier 2022

**Objet :** Programme Italie-Tunisie 2014-2020. Projet CEFEL. Acte d'Interpellation pour la sélection pour l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis.

*Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis  
sis 5, impasse Mohamed Bachrouh-Avenue Mohamed-Ali Trad-  
Montfleury -1089- Tunis. Tunisie  
Tél : 71331140/Fax : 71331142*

Ce qui suit est transmis à une publication

### **Acte d'interpellation**

Programme Italie-Tunisie 2014-2020-Projet CEFEL

L'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis participe en tant que partenaire 5 au projet CEFEL « Archéologie publique –Communauté, Education, Formation, Economie, Labour » -Archéologie publique, financé dans le cadre du programme Italie-Tunisie 2014-2020.

L'objectif général du projet est de définir un modèle d'intégration entre les entreprises actives dans le secteur du Patrimoine Culturel, les organismes de gestion des sites et la formation professionnelle pour répondre à la fois aux besoins de la bonne gestion des biens culturels et la création d'emploi pour les jeunes. Le projet vise à promouvoir la coopération entre la Sicile et la Tunisie en favorisant la création de programmes conjoints de formation et d'une offre de travail spécialisée utilisable dans les 2 régions. L'un des principaux résultats du projet est le développement du cursus de formation professionnelle pour assurer la réalisation de ce résultat et les objectifs de cette activité, le bénéficiaire doit se doter d'une personnalité qualifiée spécifique dans le domaine du secrétariat des cours du projet de coopération internationale pour la mise en œuvre du projet CEFEL.





Compte tenu de la spécificité de cette activité, un contrat externe d'un employé de l'administration en possession des exigences suivantes peut participer à cet appel ayant au minimum les compétences suivantes :

- Etre titulaire d'un Master et/ou d'un doctorat en filière de Gestion et/ou d'administration ou publication en rapport avec le profil du secrétariat des cours.
- Compétences administratives
- Aisance rédactionnelle et relationnelle
- Bon gestionnaire
- Organisation, rigueur et réactivité
- Maîtrise de la langue française est indispensable
- Bon esprit de synthèse et d'analyse.
- Expérience, d'au moins 05 ans, acquise dans la coordination et la gestion de programmes de coopération internationale. L'expérience acquise dans le cadre du programme Italie-Tunisie, ainsi que la bonne connaissance des procédures informatiques, seront considérées comme des titres préférentiels.

Pour le poste d'un expert externe chargé du secrétariat des cours pour la réalisation des activités envisagées par le projet CEFEL, financé dans le cadre du programme Tunisie-Italie 2014-2020.

### **Objets de la Mission**

L'expert externe chargé du secrétariat des cours exécute les tâches suivantes :

- Réalise le traitement administratif de dossiers (rédactions, courriers, mise en forme des documents) et transmet les informations (emails, notes, fax...) pour le compte des étudiants, des enseignants responsables de la formation et des responsables du projet.
- Exerce des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables.
- Assure l'organisation et le suivi des cours de formation et des réunions.
- Collecte des cours de formation sous forme d'articles, pour leur intégration dans la publication finale du projet.

### **Devoirs et tâches de l'expert externe chargé du secrétariat des cours**

Le service doit être rendu personnellement par l'expert qui ne peut pas recourir à des substituts. L'expert externe chargé du secrétariat des cours est tenu d'effectuer les activités ci-dessus avec la diligence nécessaire, afin de se conformer, dans les plus brefs délais, aux directives données par le coordinateur du projet du Bénéficiaire.

IL devra également établir les rapports requis de manière suffisamment détaillée pour permettre de comprendre la nature et les méthodes des procédures effectuées.





### **Date d'entrée en vigueur et durée de la mission :**

La mission débutera à partir de la signature du contrat soit le 30 Janvier 2022 et durera jusqu'au 30 juin 2022, sauf prolongation.

Pour mener à bien ces activités, la personne intéressée et qualifiée doit exprimer son intérêt et sa disponibilité en soumettant la demande accompagnée de :

- Curriculum vitae, au format pdf, certifiant la possession des compétences requises avec l'autorisation de traiter les données personnelles conformément au décret législatif
- Copie de la pièce d'identité

à l'adresse postale certifiée suivante : *5, impasse Mohamed Bachrouch-Avenue Mohamed-Ali Trad- Montfleury -1089- Tunis. Tunisie*

rapportant dans le sujet le libellé: « Acte d'interpellation pour la sélection d'un expert externe chargé du secrétariat des cours à l'appui de l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis . Projet « CEFEL ».

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 24 Janvier 2022.

Les demandes reçues après la date limite susmentionnée ne seront pas prises en considération.

### **Rémunération :**

L'Expert sera rémunéré d'une façon forfaitaire à 100% du montant proposé dans le budget du partenaire 5 (l'ISMPT) du projet CEFEL soit la somme de 6000€ qui sera indiquée sur le contrat entre l'Expert et le Partenaire 5.

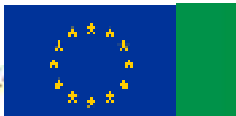
### **Critères d'évaluation et de sélection :**

La sélection de l'expert externe chargé du secrétariat des cours suivra les procédures décrites dans les directives de recrutement des ressources humaines et experts externes dans le cadre du Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020 .

Les candidats disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la nature de » la mission, seront évalués et comparés.

La commission d'évaluation et de sélection des candidatures procédera au barème de notation à deux étapes : Une première phase d'évaluation du CV et une 2<sup>ème</sup> phase d'entretien. L'expert souhaitant conduire cette mission doit ainsi disposer de bonnes expériences et être sujet à un classement de candidatures selon les critères suivants :





Critère d'évaluation des CVs :

Critère de sélection	Notation
<b>Critère 1 :</b> Master et/ou doctorat ou publications en rapport avec le profil du secrétariat des cours (1 point pour chaque titre)	<b>max 5 points</b>
<b>Critère 2 :</b> Expérience professionnelle dans des projets de coopération internationale ou dans le cadre de projets ou programmes de coopération transfrontalière (1 point pour chaque année d'expérience )	<b>max 10 points</b>
<b>Critère 3 :</b> Maitrise de la langue Française	<b>max 5 points</b>

Critère d'évaluation de l'entretien :

Critère de sélection	Notation	
	minimum	maximum
<b>Critère 1 :</b> Compétences professionnelles par rapport aux objets de la Mission	<b>5 points</b>	<b>10 points</b>
<b>Critère 2 :</b> Connaissances administratives et des programmes communautaires de coopération transfrontalière	<b>5 points</b>	<b>10 points</b>
<b>Critère 3 :</b> Maitrise de la langue Française à l'oral	<b>5 points</b>	<b>10 points</b>

Le Comité d'évaluation et de sélection composé de 3 membres dont son rôle est de

- Vérifier la régularité et intégrité de la documentation soumise
- Evaluer les candidats sur les critères mentionnés ci-dessus

rédigera un Procès Verbal de classement des experts au terme de la sélection par la Commission d'évaluation (CE). Un score minimal de **25/50 points** est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'un des critères 1,2 et 3 est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

**NB2 :** En cas d'égalité de note technique, l'expert disposant de plus de (1) références adéquates, puis si nécessaire de (2) carrière d'ancienneté dans le domaine sera retenu.





Cet avis sera publié sur le site du programme [www.italietunisie.eu](http://www.italietunisie.eu)

Il est entendu que cette interpellation est de nature urgente. Pour toute précision, veuillez communiquer avec :

Mme Zohra Djellouli : [zohde2002@yahoo.fr](mailto:zohde2002@yahoo.fr) / Coordinatrice du projet

Ou

Mme Rym Khedaier : [Khedhaier\\_rym@yahoo.fr](mailto:Khedhaier_rym@yahoo.fr) / Coordinatrice scientifique du projet

Directrice de l'Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis

Zohra El Asmi Djellouli

